

HUMBERT II, LE DERNIER DAUPHIN ET LA VUE DE LA VILLE DE VIENNE

Les deux faces du sceau d'Humbert II, dernier dauphin de Viennois, sont aussi significatives l'une que l'autre. Au droit, Humbert caracole sur son cheval à la poursuite de ses rêves chimériques : le trône de Hongrie, pour faire valoir les droits hérités de sa mère, Béatrix de Hongrie (sœur de Clémence de Hongrie, veuve de Louis X le Hutin) ; la libération des lieux saints, par une expédition contre les Turcs. On sait qu'après avoir transporté le Dauphiné au petit-fils du roi de France, le futur Charles V, il prit l'habit de saint Dominique en 1349, reçut les ordres en 1350, fut nommé patriarche d'Alexandrie, puis, en 1352, administrateur de l'archevêché de Reims, et il allait être élevé sur le siège épiscopal de Paris lorsqu'il mourut dans un couvent de Clermont, le 22 mai 1355.

Au revers, la capitale du Dauphiné est décrite avec un tel réalisme que, lorsqu'on en projette l'image sur un écran, la herse des poternes paraît avoir été levée pour faciliter le passage et inviter l'observateur à se glisser dans les rues étroites de la ville, bordées de monuments romains célèbres et conduisant vers le somptueux palais delphinal et la cathédrale toute neuve en sa robe blanche. Le dauphin, meublant à la perfection l'écu supporté par deux griffons, est encadré par le mot *Viena* et soutient tout l'ensemble de la composition, tandis qu'à l'entour de chaque face la légende, formant comme une couronne décorative, invite, par l'énumération fastueuse des domaines d'Humbert II, à une excursion d'une bien autre ampleur dans des régions devenues, au XX^e siècle et pour des raisons si différentes, familières à tous les Français.

Restituons ensemble cette légende, en dépit des quelques lacunes qu'elle comporte. À l'avant : *Sigillum Humberti, dalphini Viennensis, ducis Campi Sauri, principis Brianconesii, marchionis Cesane, Vienne, Albonie, Graisivodani comitis* ; au revers : *Ac palatini Vapincisii, Ebredunensis et Andrie comitis, domini baroniarum Turris, Fucigniacy, Montis Albani, Medullionis, Montis* ; et, dans le champ : *Lupelli*. C'est-à-dire : « Sceau d'Humbert, dauphin de Viennois, duc de Champsaur, prince de

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 20-21, 2^e semestre 1968, p. 22-25

Briançonnais, marquis de Césane, comte de Vienne, d'Albon et de Grésivaudan et palatin de Gapençais, d'Embrunais et comte d'Andria, seigneur des baronnies de la Tour de Faucigny, de

Montauban, de Mévouillon et de Montluel ». Ces domaines avaient été patiemment acquis par quatre générations de comtes d'Albon, prénommés Guigues. À la fin du XI^e siècle, l'un d'eux fut doté au baptême d'un double prénom : Guigues-Dauphin ; le second prénom devint un titre héréditaire. Une empreinte de ce sceau, de cire vermeille, sur lacs de soie rouge et verte, est appendue à un acte du 7 août 1342, relatif à la donation du Dauphiné (Archives nationales, J 279, n° 8).

Humbert II, dernier dauphin de Viennois, est un personnage typique du Moyen Âge. Ses qualités et ses défauts sont ceux de son temps. Prodiges, il dilapide ses biens en fêtes d'un luxe inouï ; utopiste, il part à la conquête de la succession de Hongrie ; d'une foi ardente, il est capitaine général de la croisade contre les Turcs, puis quitte le monde pour entrer dans les ordres. C'était aussi un homme étonnamment cultivé pour son temps : il savait écrire. Il avait épousé Marie des Baux, fille de Bertrand, comte d'Andria, morte à Rhodes en 1347. Il ne laissa pas d'héritier mâle après avoir eu le malheur de perdre en bas âge, dans un accident tragique, son seul fils légitime.

Ce manque de postérité est, avec son impécuniosité, le motif des traités avec le roi de France. Humbert II entra très tôt en négociation avec Philippe VI de Valois pour lui vendre ses domaines. Mais, par un scrupule et un sens de l'honneur chevaleresque qui le dépeignent bien, il refuse que le Dauphiné soit purement et simplement rattaché à la France. Le Dauphiné gardera toute son autonomie et tous ses privilèges impériaux et sera le bien propre d'un fils de France, mais jamais du roi. Destiné d'abord à Philippe, duc d'Orléans, fils de Philippe VI, par le traité de Vincennes du 23 avril 1343, il fut finalement cédé, le 29 mars 1349, par le traité de Romans, moyennant 200 000 florins d'or en capital et 4 000 florins de rente, à Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie. L'année suivante, en 1350, la mort de Philippe VI de Valois faisait accéder Jean II le Bon au trône de France : le futur Charles V était à la fois dauphin de Viennois et héritier présomptif du trône de France. C'est depuis cette époque que le fils aîné des rois de France s'appelle dauphin. Après la politique trop indépendante menée dans son Dauphiné par Louis XI, Charles VII mit définitivement la main sur l'administration de la province, dont l'autonomie disparut peu à peu.

Une marque indiscutable du faste d'un prince au Moyen Âge est la dimension et la qualité de gravure de son sceau. Humbert II, en faisant graver pour son contre-sceau (c'est-à-dire le revers du sceau) cette magnifique vue de Vienne, dévoile à la postérité ce trait de son caractère. Ce n'est pas, en effet, sans une volonté réfléchie que le modeste demi-château héraldique qu'y faisaient représenter ses aïeux est devenu le centre méconnaissable d'une vaste

composition. On peut cependant penser que la magnificence d'Humbert II n'est pas seule en cause ; c'est aussi le résultat de l'évolution de l'art : le XII^e siècle résume en une puissante stylisation, le XIII^e revient au réalisme, le XIV^e, d'abord avide d'élégance, est ensuite si prodigue de détails qu'il a manifestement perdu de vue l'origine héraldique, où le demi-château ne comporte qu'une tour et un mur.



D 603 et 603 bis - Humbert II, dauphin de Viennois (1343) - 100 mm





D 11812 et 11812 bis - Frédéric, archevêque de Tyr (XII^e s.) - 30 mm



André, dauphin de Viennois, 1^{er} type
(1210-1230 ?) - 70 mm
(Joseph Roman, *Sceaux du Dauphiné*,
Paris, 1888, p.69 n°173)



Béatrice de Montferrat, sa femme
(1219-1258) - 76 mm
(*ibidem*, p. 71 n°175)



D 5831 - Moissac (1243) - 60 mm



D 5571 - Penne d'Agenais (1243) - 65 mm



D 10726 et 10726 bis - Namur (1530) - 80 mm et 45 mm